



SALARIÉES NANTAIS

Pour rompre votre isolement,
Pour faire respecter vos droits,
Pour être plus fort demain,

Une seule solution

Créez une section syndicale CGT sur Nantes !

et profitez de la force d'action de la CGT, premier syndicat de France.
N'hésitez pas à nous contacter, nous pouvons vous coacher. Les services juridiques de la CGT seront vos alliés.



SYNDICATS REPRÉSENTATIFS au niveau national interprofessionnel :

- la CGT (30,63 %)
- la CFDT (29,71 %)
- FO (18,28 %)
- la CGC (10,76 %)
- la CFTC (10,62 %)

Syndicats non représentatifs au niveau national :

- l'UNSA < 5%



ACCORD GPEC avril 2015 (Piqûre de rappel ...)

L'accord de GPEC signé en 2013 par l'UNSA (M. Christian Poichotte) fut contesté majoritairement par la CGT-FO, la CFDT et la CGC. La direction, folle de rage, porta

l'affaire devant les tribunaux à deux reprises, en vain. Puis elle décida d'attendre les nouvelles élections AUBAY de nov 2014 et donc la nouvelle représentativité des syndicats au sein d'AUBAY. Seules les ouilles de la direction ayant votées, elle remis l'accord à la signature en avril 2015 : la CGC trouva subitement l'accord acceptable et le signa avec l'UNSA sans que les autres syndicats puissent s'y opposer. Ainsi, les salarié-e-s se retrouvent responsables à 100% de leur employabilité et en contrepartie la société AUBAY ne s'engage pas !!

L'EMPLOYEUR L'A RÉVÉ ♥♥♥ L'UNSA ET LA CGC L'ONT FAIT

LE PETIT CAUSEUR

OCTOBRE 2016 - BULLETIN N°5

LOI TRAVAIL



Pièges à éviter



Piège n°3

Refus de mission →
licenciement

ex Aédian

« Hémorragie des effectifs »

Plus que 130 salariés



Accord GPEC 2015



Contacts

ipevrat@hotmail.com

06 67 85 93 64

salima-mourdi@hotmail.fr

06 17 76 07 68

Petits secrets

À votre disposition

NAO SUR LES SALAIRES 2016



POURQUOI LA CGT N'A PAS VALIDÉE L'EXÉCUTION DU PLAN DE FORMATION 2015 (Réunion CE du 28 septembre 2016) ?

- Moins de 2 salarié-e-s sur 10 ont été formé-e-s en 2015 ce qui est un taux faible au regard de nos métiers d'expertise ! De plus, il semblerait que certains salariés soient très privilégiés car souvent formés.
- Absence d'indicateur indiquant le nombre de salarié-e-s en intercontrat qui sont formé-e-s ce qui est fort regrettable.
- Absence d'indicateur indiquant le nombre d'entretiens annuels réalisés en 2015. Or c'est durant ces entretiens que se discute les besoins de formation !



PIÈGE = refuser une mission

En SSII, durant la période d'intercontrat, vous pesez lourd sur votre BU. Un manager mal intentionné peut être tenté de vous pousser à la faute en vous proposant soit une mission aux antipodes de vos compétences, soit une mission sous-qualifiée !

Règles de base : **Ne jamais refuser une mission**

Le scénario du manager mal intentionné se déroule ainsi, avec parfois quelques variantes :

- le salarié se retrouve en intercontrat
- un manager lui propose par téléphone une mission sous-qualifiée. Le salarié refuse la mission (explicitement ou non) et le manager trace les faits par email. Cela lui permet dans un premier temps de voir comment le salarié réagit et de trouver sa proie.
- Puis un manager très pressé lui propose une seconde mission très officielle et lui demande une réponse très rapide par mail et/ou lui demande par téléphone ou par mail, tard dans la soirée, de se rendre en clientèle dès le lendemain. Le piège est posé.
- Le salarié ignore l'article 8 de la convention collective Syntec et refuse la mission par mail. Le piège s'est refermé. L'employeur a toutes les preuves. Il ne lui reste plus qu'à achever son salarié.
- Le salarié est convoqué à l'entretien préalable de licenciement et sera licencié pour refus de mission.

Si à l'inverse, la mission que l'on vous propose est sur-qualifiée et/ou aux antipodes de vos compétences, ne la refusez pas pour autant mais demander des formations qualifiantes et certifiantes, de façon à ne pas vous voir reprocher une insuffisance professionnelle par la suite.

Bien entendu, chez Aubay, il n'existe pas de manager mal intentionné... C'est pourquoi, n'hésitez pas à contacter vos élu-e-s CGT qui sont fiables et de bon conseil quand vous rentrez en zone de turbulence, c.a.d en intercontrat.